



Syndicat national de
l'environnement



Corps de
l'environnement

Flash infos

Informations aux Agents techniques de l'environnement

18 mai 2018

Commission administrative nationale (CAPN) du 16 mai 2018

Après l'approbation du procès-verbal de la CAPN précédente (25/10/2017), nous avons eu le plaisir de débiter cette instance par l'examen d'une demande d'intégration dans le corps des ATE.

Un avis favorable unanime a été formulé à la demande d'intégration de monsieur REVEST Fabien.

Celle-ci sera effective à compter du 01/06/2018, sous réserve de la validation de sa formation par l'IFORE.

Le Sne-FSU a demandé des précisions concernant les conditions de détachement dans le corps des ATE.

L'administration nous informe que ce sont des détachements de courte durée (un an renouvelable), et qu'elle a l'**obligation de proposer l'intégration dans le corps au bout de 5 ans**, l'agent pouvant accepter ou refuser cette proposition.

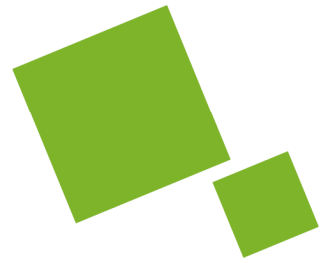
L'agent peut également demander son intégration dès qu'il a réussi sa formation, au bout d'un an en général. S'il ne donne pas satisfaction, l'administration peut repousser ou refuser cette intégration en fournissant un avis motivé soumis à la CAPN.

Concernant la mobilité, l'administration rappelle qu'en fonction des compétences requises, **les postes faisant l'objet d'une double publication ne sont pas obligatoirement octroyés aux TE.**

Dans le cadre de cette double publication, l'AFB serait favorable à l'ouverture de certains postes TE aux ATE.

Le Sne-FSU a demandé la double publication des postes TE aux ATE (hors encadrement), notamment les postes techniques soumis à fiche de poste. Cela favorisera une meilleure équité de traitement entre les corps (car actuellement seuls les TE peuvent postuler sur des postes d'ATE), et permettra de décloisonner les corps pour un véritable accès à la mobilité vers des postes extérieurs.

Toutefois, nous avons clairement rappelé à l'administration que nous tolérons pour l'instant ces doubles publications sur les postes ATE et TE, uniquement à la condition que cela reste transitoire en vue de l'intégration complète du corps en catégorie B.



Spécialité Milieux Aquatiques :

Le poste du SD04 est attribué à **ALEM Jean-Pierre**.

Le poste du SD06 est attribué à **DENISE Cyril** sur décision de l'administration (les OS l'ayant défendu sur sa demande du SD73).

Le poste du SD17 est attribué à **FEUGERE Benoit**.

Les 2 postes du SD47, pourvus en détachement entrant, sont attribués à **DAMESTOY Fabien** (cat. C) et **BLANC Pierre-Frédéric** (cat. B).

Les 2 postes du SD86 sont attribués à **BACHELIER Eric** (TE) et **BANYIK Katia** (TE).

Le poste du SD31 est attribué à **JAURY Gilen** (TE).

Le poste du SD65 est attribué à **HACHE Sébastien** (RF)

Le poste du SD57, pourvu en détachement entrant, est attribué à **HAYOTTE Florent** (cat. B).

Le poste du SD88, pourvu en détachement entrant, est attribué à **LAFON Stéphane** (cat. B).

Le poste du SD73 est attribué à **DUROZARD Marie** (TE). Les OS ont défendu DENISE Cyril sur ce poste en tant qu'ATE.

Le poste du SD62, pourvu en détachement entrant, est attribué à **REGNIEZ Hervé** (cat. B).

Le poste du SD76 est attribué à **LOISEAU Christophe**.

Le poste du SD60 est attribué à **WALKOWIAK Gérard**.

Le poste du SID77/91, pourvu en détachement entrant, est attribué à **RAJA Philippe** (cat. C) sous réserve de l'avis favorable de son administration d'origine.

Spécialité Espaces Protégés :

Le poste PNM Golfe du Lion à Argelès-sur-mer est attribué à **AUGA-BASCOU Thierry** (les OS ont défendu BARTHELEMY Gilles au regard de son dossier).

Le poste PNM Mayotte à Dzaoudzi est attribué à **GALEZ Yann**.

Pour information : le Sne-FSU a dénoncé la publication de ce poste hors CAP en janvier 2018 à l'AFB et a fait le nécessaire pour le faire publier sur la liste nationale des postes vacants. L'administration reconnaît cette erreur et s'engage à ne pas la reproduire.

Le premier poste PN Port Cros sur le secteur de l'île de Port Cros, pourvu en détachement entrant, est attribué à **DEVEVEY Caroline** (cat. C). **Le deuxième** sur le secteur du Cap Lardier **est gelé**.

Le poste PN Réunion sur le secteur nord est attribué à **KARCZEWSKI Gaël**.

Le poste PN Vanoise sur le secteur Haute-Maurienne est attribué à **JOURDAN Jérémie**.

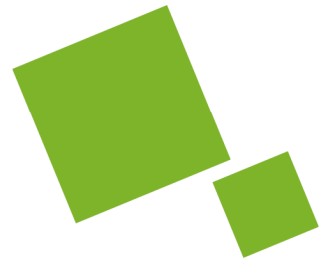
Le poste PN Cévennes sur le Massif du Mont Aigoual est attribué à **DESCAMPS Régis**.

Le poste PN Calanques est attribué à **MONTIGNY Olivier** (la nomination finale sera déterminée par le directeur du parc parmi les deux secteurs prévus).

Spécialité Faune Sauvage :

Le poste du SD03 est attribué à **CASADEI Emilie**.

Un poste du SD63 est attribué **PUISSAUBE Philippe** (TE) et les deux autres à des détachements entrants : **PEGEAUD David** (cat C) et **MERCIER Alexandre** (cat C). Le Sne-FSU a défendu MAILLARD Stanislas sur l'un de ces postes en tant qu'ATE.



Le poste du SD73 est attribué à un détachement entrant : **MARCON Franck** (cat C).
Le poste du SD89 est attribué à un détachement entrant : **BARDONNEAU Nicolas** (cat C).
Le poste du SD53 est attribué à **GIRET Alain**.
Le poste du SD14 est attribué à un détachement entrant : **RABOUILLE Mathieu** (cat C).
Le poste du SD27 est attribué à un détachement entrant : **BEAUDOUIN Julien** (cat C).
Le poste du SD60 est attribué à un détachement entrant : **LEJEUNE Arnaud** (cat C).
Le poste du SD80 est attribué à un détachement entrant : **KONIECZNY Nicolas** (cat C).
Le poste du SD23 est attribué à **ROLLION Grégory**.
Le poste du SD09 est attribué à un détachement entrant : **COUTU Lucien** (cat B).
Le poste du SD11 est attribué à **FRANOT Julien**.
Le poste du SD12 est attribué à un détachement entrant : **TOUCHET Pierrick** (cat C).
Les postes du SD31 sont attribués à **PUEL Gaëtan** et **LHEZ Bertrand** (l'affectation de ce dernier est reportée au 01/12/2018 à la demande de l'ONCFS).
Le poste du SD66 est attribué à un détachement entrant : **READO Ludovic** (cat C).
Le poste du SD81 est attribué à **MERCIER Mathieu**.
Le poste du SMPE Réunion est attribué à **PERRAUD Virginie**.
Le poste du SD06 est attribué à un détachement entrant : **LEGEAY Patricia** (cat C).
Le poste à la BMI Corse est attribué à **DEROCHE Olivier**.

En dernier point, le **Sne-FSU** rappelle que les organisations syndicales siégeant en CAPN doivent être **présentes lors des commissions de réforme** (1 titulaire et 1 suppléant Sne-FSU + 1 titulaire UNSA-Ecologie et 1 suppléant Solidaire-environnement). **N'hésitez pas à nous contacter si ce n'est pas le cas.**

Représentaient le Sne-FSU à cette réunion :

Pascal WANHEM wanhem.sne@gmail.com – tél : 06 20 99 91 84

Frédéric GOULET frederic.goulet@ecrins-parcnational.fr – tél : 06 41 25 26 60

Ludovic SALLEE ludovic.sallee@laposte.net – tél : 06 71 53 87 44

Nous contacter :

Patrick SAINT LÉGER
06 70 81 17 16
saintlegersn@gmail.com

Marie-Louise LECOQUIEC
06 87 17 13 30
Marie-L.lecoquiec@developpement-durable.gouv.fr

Jean-Luc CIULKIEWICZ
06 85 91 03 50
jean-luc.ciulkewicz@fsu.fr

Permanence:

Localsynical - plot 1 3^{ème} étage
La Défense
TÉL : 01 40 81 22 28

www.snefsu.org

Adhérez au SNE-FSU

Le SNE, un syndicat de la FSU

